

UMP : la Droite forte de Peltier et Didier pour une justice ferme



Selon un document révélé ce mardi par le site web du quotidien Direct Matin, la droite de l'UMP lève le voile sur les mesures régaliennes de son programme. Parmi elles, le refus de l'automatisme de la remise de peine et de l'obtention de la nationalité

Après la demande de quotas de journalistes de droite à la télé ou la reconnaissance "de la tradition chrétienne de la France" [la Droite forte](#) s'attaque à la police et à la justice. Le mouvement de Guillaume Peltier et Geoffroy Didier lève le voile ce mardi sur les mesures régaliennes de leur programme dans un document publié sur le site web du quotidien [Direct Matin](#).

- Supprimer les remises de peines automatiques afin d'améliorer l'exécution des sanctions prononcées. Aujourd'hui, la remise de peines n'est plus l'exception, elle est devenue la règle. Ainsi, un criminel condamné à 10 ans de prison peut en sortir au bout de 4 ans. Sur le modèle espagnol, il s'agirait d'interdire toute libération conditionnelle tant que les $\frac{3}{4}$ de la peine ne sont pas purgés.
- Créer un droit d'appel pour les victimes afin de remettre sur un pied d'égalité de droit les victimes et les accusés ; en effet, les mis en cause comme les condamnés ont à ce jour davantage de droits et de garanties que les victimes tout au long de la procédure judiciaire. Il s'agirait donc de donner le droit à toute victime de contester en appel les jugements prononcés par les tribunaux.
- Renforcer l'efficacité et la visibilité des forces de l'ordre (policiers, gendarmes,...) en développant la vidéo-protection, en rendant prioritaire leur présence sur le terrain, notamment en les déchargeant des fonctions d'accueil, de dépôts de plaintes ou encore de transfèrement de prisonniers.
- Supprimer l'automatisme de l'acquisition de la nationalité française en faisant de l'expression de volonté la condition sine qua non de l'ouverture de la procédure d'acquisition. Il s'agirait dans ce cadre de revenir au principe de la loi Pasqua de 1993 en demandant que les enfants nés en France de parents étrangers fassent à 18 ans une demande volontaire pour acquérir la nationalité française.
- Engager une grande politique de co-développement avec les pays du sud parce que seule une politique de long terme fondée sur le partenariat économique, social et culturel permettra de réguler les flux migratoires. L'Union européenne doit s'engager avec force dans une politique audacieuse de lutte contre la misère.